

EON MOTORS GROUP

S.A. au capital de 3.165.838 €

Siège social :

Bât 1 – Ecoparc - Parc d'activités du Prieuré

04350 MALIJAI

RCS MANOSQUE 519 453 807

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

EON MOTORS GROUP

SA au capital de 3.165.838 €
**Siège social : Ecoparc Bât. n°1
04350 MALIJAI**

RCS MANOSQUE 519 453 807

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Créances sur participations :

Avec M. Denis Mergin, Président Directeur Général de la SA EON MOTORS GROUP

Créance sur participation détenue sur la SAS EON MOTORS FRANCE, filiale du groupe, dont M. Denis Mergin est le Président.

Au 31/12/2015, la holding détient une créance de 950.384 €, rémunérée au taux de 2,15% soit 23.921 €.

Avec M. Denis Mergin, Président Directeur Général de la SA EON MOTORS GROUP

Créance sur participation détenue sur la SARL EON MOTORS TUNISIA, filiale du groupe, dont M. Denis Mergin est le Gérant.

Au 31/12/2015, la holding détient une créance de 191.694 €, rémunérée au taux de 2,15% soit 4.034 €.

Comptes courants d'actionnaires rémunérés :

Avec M. Édouard Deguemp, actionnaire à plus de 10% et administrateur de la SA EON MOTORS GROUP

Compte courant créditeur rémunéré au taux de 2,985 % dans les comptes de la SA EON MOTORS GROUP au 31/12/2015 s'élevant à 202.458 € (intérêts de la période 5.917 €).

Comptes courants d'actionnaires non rémunérés :

Avec M. Denis Mergin, Président Directeur Général de la SA EON MOTORS GROUP

Compte courant créditeur non rémunéré dans les comptes de la SA EON MOTORS GROUP au 31/12/2015 s'élevant à 21.468 €.

Avec Mme Muriel Duchemin, actionnaire à plus de 10% de la SA EON MOTORS GROUP

Compte courant créditeur non rémunéré dans les comptes de la SA EON MOTORS GROUP au 31/12/2015 s'élevant à 15.000 €.

Avec M. Yves Deguemp, actionnaire à plus de 10% de la SA EON MOTORS GROUP

Compte courant créditeur non rémunéré dans les comptes de la SA EON MOTORS GROUP au 31/12/2015 s'élevant à 30.000 €.

Fait à TOULOUSE, le 31/03/2016

AUDIT CONSULTING GROUP

Jean Chênebeau

Commissaire aux Comptes